

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 5913**

**974 – RÉUNION**

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA  
RÉUNION**

**Créations d'établissements**

103 152 633 RCS Saint Denis de La Réunion.

**SCI EVEREST.**

*Forme* : Société Civile Immobilière.

*Administration* : Gérant : RANGANAYAGUY Damien nom d'usage : RANGANAYAGUY.

*Capital* : 1000.00 EUR.

*Adresse* : 1, Chemin Des Eucalyptus, 97441 Sainte-Suzanne.

*Activité* : L'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation et la gestion de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de toutes valeurs mobilières représentatives de biens immobiliers. La construction, la rénovation, l'aménagement et l'entretien de tous immeubles, ainsi que la réalisation de tous travaux nécessaires à leur conservation ou à leur mise en valeur. La mise en location des biens sociaux, par tous modes de location civile, et la perception des loyers. Éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation des immeubles ou droits immobiliers devenus inutiles à la société, par voie de vente, échange ou apport en société. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de biens de toutes destinations, ainsi que leur vente en totalité ou par lots, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement, dans la limite des dispositions légales applicables aux sociétés civiles. Le financement des opérations par recours à ses capitaux propres ou à l'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. La prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales ayant un objet immobilier, dans la limite de la réglementation applicable..

*Date de commencement d'activité* : 3 mars 2026.